

FUND NAMING

MOT CONTENU DANS LA DÉNOMINATION DE L'OPC							
		Transition* (Mots dérivés : transition vers, transitoire, améliorer, progrès, évolution, transformation, zéro émission nette...)	Aspects sociaux* (Mots dérivés : social, égalité...)	Gouvernance* (Mots dérivés : controverse...)	Environnement* (Mots dérivés : vert, environnemental, climat, ESG, ISR...)	Impact* (Mots dérivés : ayant un impact sur, ayant un impact important sur ...)	Durabilité* (Mots dérivés : durable, durablement, durabilité...)
CONTRAINTE À RESPECTER TOUT AU LONG DE LA VIE DE L'OPC	Seuil minimum d'investissement pour respecter les caractéristiques environnementale ou sociales ou pour atteindre des objectifs d'investissements durable	80%	80%	80%	80%	80%	80%
	Exclusions	Exclusion des investissements dans les sociétés visées aux points a) à c) du règlement UE 2020/1818 : -les entreprises qui participent à des activités liées à des armes controversées **; - les entreprises qui participent à la culture et à la production de tabac ; -les entreprises dont les administrateurs d'indices de référence constatent qu'elles viennent en contradiction avec les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.*** (= exclusions CTB)		Exclusion des investissements dans les sociétés visées aux points a) à g) du règlement UE 2020/1818 : - les entreprises qui participent à des activités liées à des armes controversées **; - les entreprises qui participent à la culture et à la production de tabac ; - les entreprises dont les administrateurs d'indices de référence constatent qu'elles viennent en contradiction avec les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales*** ; - les entreprises qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ; - les entreprises qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ; - les entreprises qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ; - les entreprises qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh .			
	Obligations vertes (Green Bonds)	Les OPC peuvent investir dans des : - obligations vertes européennes (EuGB) - ou des autres obligations vertes dès lors que ces dernières financent des activités vertes					
	Autre contrainte	La SGP doit s'assurer que les investissements utilisés pour atteindre le seuil de 80% suivent une trajectoire claire et mesurable vers l'objectif de transition sociale ou environnementale.			La SGP doit s'assurer que les investissements utilisés pour atteindre le seuil de 80% sont réalisés aux fins de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable en plus d'un rendement financier.	Engagement à investir de manière significative (= 50% minimum) dans les investissements durables au sens de SFDR.	
	En cas de dénomination qui combine plusieurs termes (ou dérivés de termes)	En cas de dénomination d'un OPC qui cumule le terme "Transition" (ou un dérivé) avec tout autre terme parmi ceux des 4 colonnes suivantes (ou de leurs dérivés), application uniquement des contraintes liées au terme "Transition" (ou dérivé). => notamment exclusion CTB à appliquer ex : Transition climatique (on n'exclut pas les énergies fossiles****)	Containtes à appliquer de façon cumulative en cas de dénomination de l'OPC utilisant une combinaison parmi ces 4 termes (ou dérivés de ceux-ci). => notamment exclusion PAB à appliquer ex: Social impact (on exclut les énergies fossiles****)			Cas non mentionné	

* : ou nom d'un indice dans la dénomination utilisé comme indice de référence et contenant lui-même les termes mentionnés dans la colonne

** : armes controversées = mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques

*** : droits humains, corruption, travail des enfants

**** : charbon, pétrole et gaz

GES : Gaz à Effet de Serre

CTB : Climate Transition Benchmark (=Indice de référence "Transition Climatique")

PAB : Paris Aligned Benchmark (= Indice de référence "Accord de Paris")

Sources réglementaires :

- Guidelines de l'Esma du 21/08/2024 : https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2024-08/ESMA34-1592494965-657_Guidelines_on_funds_names_using_ESG_or_sustainability_related_terms_FR.pdf
- Q&A de l'Esma du 13/12/2024 : <https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esma-puts-forward-qas-application-guidelines-funds-names>
- Publication de l'AMF du 17/12/2024 : <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/lamf-decide-dappliquer-les-orientations-sur-les-noms-des-fonds-esg-la-suite-des-clarifications>



